**AFFAIRE N°3**
05.05.2026 CLECT Dinan agglo

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260505-202605121623-DE

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**
**ARRONDISSEMENT DE DINAN**
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
**COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO**

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire
Le 5 Mai 2026 à 20h

**Présents** : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme CHAPLAIN, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HAMON, M. HODGKISS, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
**Absents représentés :** Mme LAURIOT DIT PREVOST, représentée par Mme THOREUX
**Absent :** M. AMICE
**Secrétaire de Séance** : M. LAMBLIN

*Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23*
Présents : 21
Votants : 22 (dont 1 pouvoir)

Convocation adressée le 29 avril 2026

*

**AFFAIRE N°3 : CLECT DINAN AGGLOMERATION – DESIGNATION DE CONSEILLERS TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Rapporteur : Mme MICHEL - Maire

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes-membres à la communauté d'agglomération. Ses travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune-membre.

La CLECT est composée de membres de chacun des conseils municipaux des communes membres, désignés par ces derniers.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner ses représentants titulaire et suppléant appelés à siéger au sein de la CLECT de Dinan Agglomération.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
Vu la délibération n°CA-2026-061 en date du 9 avril 2026, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- Créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre Dinan Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat.
- Attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune-membre de l'agglomération, soit 64 membres titulaires et 64 membres suppléants.
- Fixer la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leurs représentants au sein de la CLECT au 19 juin 2026 au plus tard, par mail à assemblees@dinan-agglomeration.fr .

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260505-202605121623-DE

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**
- **EMET un avis favorable pour un vote à main levée**

- **DESIGNE les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :**
  - **Conseiller titulaire : Mme Marie-Madeleine MICHEL**
  - **Conseiller suppléant : M. Killian LE BOULANGER**

**VOTE : UNANIMITE**

Secrétaire de séance
M. Eric LAMBLIN

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO
22380